

DATE DE CONVOCATION : 19 JANVIER 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. CLERC – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGIER – J.P. SIMON – K. GAI – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA – P. ORMECHE – P. FRÉON – J.P. ZUCCHI – C. FULPIN – K. PERROIS – C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : E. RAMBEAU donne pouvoir à M. CLERC – S. HIBON-MINET donne pouvoir à K. GAI – C. MESLIER donne pouvoir à C. FULPIN – S. LABROUSSE donne pouvoir J.L. LEVESQUE.

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT: E. RAMBEAU – S. HIBON-MINET – C. MESLIER – S. LABROUSSE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M.A. CHEVALIER

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE POUR L'ACQUISITION D'UN VERTICOUPEUR/SCARIFICATEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'appel à projet établi par l'Agence de l'eau Adour-Garonne Zéro Phyto amélioration des pratiques phytosanitaires des collectivités

Considérant la volonté municipale de poursuivre son action en faveur de la réduction des pesticides

Considérant l'accompagnement de la FREDON sur le diagnostic

Considérant l'adhésion de la Commune à la charte Terre Saine et son premier papillon, ainsi que sa demande pour un deuxième papillon

Considérant l'acquisition d'un verticoupeur/scarificateur que souhaite faire la collectivité estimé à 31 908 € HT (TTC 38 289.60 €)

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 23 VOIX POUR**, décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne une aide financière portant sur l'acquisition d'un verticoupeur/scarificateur d'un montant estimé à 31 908 € HT (TTC 38 289.60 €)

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la Commune, et tous les documents y afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE